

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011

L'an deux mille onze, le dix sept juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BOLET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 13

Date de convocation : 12/06/2011

**PRESENTS :** *BEDER Jean-Marc, BOLET Gérard, COTTE Blaise, FAUCOUP Gil, LANSOY René, MOLES Jean-Luc, MONIER Catherine, NOYRIT Hélène, ROUGET Christian*

**REPRESENTES :** *ont donné pouvoir CELLIER Danièle à Mme MONIER, , MIKOLAJCZAK Maryse à M. BEDER, SENAC Gilbert à M. ROUGET*

**ABSENTS :** *GAUDILLIERE Dominique*

*Madame NOYRIT a été élue secrétaire de séance.*

M. le Maire ouvre la séance. Il propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant l'extension du périmètre du Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées. Aucun conseiller ne s'y oppose.

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2011

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des conseillers présents à ce conseil.

#### D2011/34. LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite au changement de locataire et aux travaux de remise en état du logement communal, il convient d'établir le montant du loyer mensuel de cet appartement de 4 pièces, d'une surface de 96 m<sup>2</sup>, sur la base des tarifs des logements HLM de Promologis sur la commune, à savoir 5,21 € le m<sup>2</sup>.

Il propose donc de le fixer à 500,16 € hors charges par mois, indexé sur l'indice du coût de la construction.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le Maire pour signer tout document afférent à cette location.

*Nombre de suffrages exprimés : 12*

*Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 1 (M. Faucoup)*

Il est précisé que, contrairement à la situation antérieure, ce calcul prend en compte la surface de la pièce du rez de chaussée, ce qui explique l'augmentation de 10,7% par rapport au loyer antérieur.

#### D2011/35. DECISION MODIFICATIVE

M. le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer des opérations modificatives budgétaires pour corriger une erreur d'affectation du résultat 2010.

Article	Section	Sens	Code Operation	Montant voté
Solde d'exécution d'inv. reporté	I	D		3 118.00 €
Excédent antérieur reporté Fonc	F	R		-3 117.34 €
Excédents de fonctionnement	I	R		3 118.00 €
Agencements & aménagements	I	D	2011/10	1.72 €
Installations générales	I	D	2010/07	-1.72 €
Autres frais divers	F	D		-3 117.34 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

*Nombre de suffrages exprimés : 12*

*Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0*

**D2011/36. CHANGEMENT D'UN POTEAU D'INCENDIE**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal ses pouvoirs de police générale en tant que Maire et la nécessité de veiller à la disponibilité des bornes à incendies, installations spécifiques à la lutte contre l'incendie. Suite à un état des lieux réalisé par le Service Départemental Incendie et Secours (SDIS), il s'avère nécessaire de remplacer le poteau incendie et d'implanter un arceau de protection de la borne à incendie située au lieu dit « Les Lauriers », route d'Espanès.

M. le Maire a reçu 3 devis du Sicoval, de la SAS Giesper et de la SAS Stat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Choisit l'offre la mieux disante de la SAS Giesper pour un montant de 2950 € HT
- Décide de demander une subvention la plus large possible à M. le Président du Conseil Général de la Haute-Garonne, dans le cadre du programme « Borne à Incendie - N°2011/07 » inscrit au Budget Primitif 2011
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

*Nombre de suffrages exprimés : 12*

*Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0*

Les entreprises consultées proposent de changer le corps du poteau, les arceaux de protection et le système interne, or un changement simple du corps paraît suffire. Mme Monier propose de s'occuper de contacter les entreprises et le fournisseur de ce matériel pour tenter de réduire la prestation et la facture.

**D2011/37. REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un remboursement exceptionnel des dépenses engagées par un membre du Conseil Municipal sur ses fonds propres, à savoir :

- 42,91 € TTC pour M. Gérard Bolet, pour les frais de renouvellement d'hébergement du site internet de la commune chez Online, qui ne peuvent être réglés que par carte bancaire
- 303,93 € TTC pour M. Gérard Bolet, pour des achats à Castorama pour les travaux de rénovation de volets et portes, en l'absence de compte de la commune dans ce magasin

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'effectuer ces remboursements.

*Nombre de suffrages exprimés : 11*

*Pour : 11 Contre : 0 NPPV : M. Bolet*

**D2011/38. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Vu l'article L.5210-1-1 du code général des collectivités territoriales, issu de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, chaque département établi un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) prévoyant une couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales. Ce schéma prévoit également des modalités de rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes existants;

Considérant que le projet de schéma, élaboré par le préfet, a été présenté le 15 avril 2011 à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) et adressé ensuite le 20 avril 2011 aux communes pour avis;

Considérant qu'à défaut de délibération des communes dans les trois mois, l'avis est réputé favorable;

Considérant qu'à l'issue de cette consultation, le projet et l'ensemble des avis exprimés seront transmis pour avis à la CDCI, qui disposera de quatre mois pour se prononcer;

Considérant que le schéma définitif sera arrêté par arrêté préfectoral au plus tard le 31 décembre 2011;

Le Conseil Municipal :

1- approuve le maintien de la commune de Ramonville au sein de la communauté d'agglomération

du SICOVAL

2- en accord avec la proposition du bureau du SIVURS qui sera soumis au Conseil Syndical du 20 juin, émet un avis défavorable aux propositions contenues dans le projet de SDCI concernant le SIVURS

3- est favorable à la dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) d'électricité de Montbrun-Lauragais, à condition que le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG) soit maintenu.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération CM10-2009-7 qui approuvait une motion contre la réforme des collectivités territoriales.

*Nombre de suffrages exprimés : 12*  
*Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0*

M. Beder, délégué au SIVURS, apporte des précisions sur la situation du SIVURS qui ne peut pas rester sous le statut de syndicat dans la mesure où il n'effectue qu'une prestation de service et n'exerce pas une compétence pleine et entière, ce qui supposerait la gestion de la totalité du service de restauration scolaire. Le SIVURS n'est pas d'accord avec les solutions proposées par le projet de coopération intercommunale, à savoir transformation en SPL (Société Publique Locale) ou reprise de la compétence entière ; il souhaite le maintien de la situation actuelle ou, à défaut, la reprise de gestion du service en l'état par le Sicoval.

## **D2011/39. EXTENSION DU PERIMETRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT DES PERSONNES AGEES (SITPA)**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du souhait des communes de Saleich et Soueich d'adhérer au SITPA et de l'accord du conseil syndical du SITPA, par délibération du 5 avril 2011, d'inclure ces communes au sein du périmètre de compétence du syndicat.

M. le Maire propose d'approuver l'adhésion de ces nouvelles communes au SITPA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

*Nombre de suffrages exprimés : 12*  
*Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0*

## **QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la réunion publique du PLU, une commission PLU et équipements collectifs se forme et s'ouvre aux habitants. Une première réunion de la commission sera programmée la première quinzaine de juillet, une deuxième et troisième en septembre avec l'objectif d'aboutir à un nouveau projet de PLU fin septembre.

Le Maire informe de la discussion actuelle de transfert de la compétence voirie au Sicoval. Une prochaine réunion à ce sujet est programmée jeudi 30 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

**Table des matières et liste des délibérations**

<i>Procès-verbal du conseil municipal du 06 mai 2011.....</i>	<i>1</i>
<i>D2011/34. Loyer du logement communal.....</i>	<i>1</i>
<i>D2011/35. Décision modificative .....</i>	<i>1</i>
<i>D2011/36. Changement d'un poteau d'incendie .....</i>	<i>2</i>
<i>D2011/37. Remboursement de frais.....</i>	<i>2</i>
<i>D2011/38. Schéma départemental de coopération intercommunale.....</i>	<i>2</i>
<i>D2011/39. Extension du périmètre du syndicat intercommunal de transport des personnes âgées (sitpa).....</i>	<i>3</i>
<i>Questions diverses.....</i>	<i>3</i>

<b>G. Bolet Maire</b>	<b>D. Cellier 1er adjointe</b>  <i>Pouvoir à C. Monier</i>	<b>R. Lansoy 2ème adjoint</b>	<b>J.M. Beder 3ème adjoint</b>	<b>B. Cotte 4ème adjoint</b>
<b>G. Faucoup</b>	<b>D. Gaudilliere</b>  <i>Absente</i>	<b>M. Mikolajczak</b>  <i>Pouvoir à J.M. Beder</i>	<b>J.L. Moles</b>	<b>C. Monier</b>
<b>H. Noyrit</b>	<b>C. Rouget</b>	<b>G. Sénac</b>  <i>Pouvoir à C. Rouget</i>		